



Avis sur le rapport 1-13 de l'Exécutif régional
**Adoption de l'avenant n° 2 du CPER 2021-2027
relatif aux volets "Enseignement supérieur -
Recherche - Innovation" et "Culture Patrimoine"**

Rapporteur : Julien Bernard

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Volet "Enseignement Supérieur Recherche Innovation"

Il s'agit ici d'intégrer une évolution du programme porté par l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTBM).

Une forte augmentation du coût du projet "Maison du Numérique" conduit l'UTBM à renoncer à sa réalisation et à solliciter le transfert du solde des financements du CPER alloués à ce projet (1,7 M€) sur l'opération de rénovation thermique du Site de Sevenans, bâtiment Pont. Les autres opérations et leurs enveloppes financières du volet immobilier ESRI du CPER restent inchangées.

Volet "Culture Patrimoine"

Ce volet comprend une liste fermée de 10 opérations structurantes avec les financements associés État-Région.

L'avenant est strictement technique et consiste à prendre en compte deux changements de maîtrise d'ouvrage :

- Restauration du patrimoine : restauration de la grande saline de Salins-les-Bains, avec un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Salins-les-Bains au syndicat mixte de la Grande Saline, créé le 1^{er} janvier 2024.
- Création artistique : "le Granit" Scène nationale à Belfort avec un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Belfort à la Communauté d'Agglomération "Grand Belfort Communauté d'Agglomération". Ce transfert de maîtrise d'ouvrage s'assortit du transfert des subventions précédemment allouées. L'avenant est sans impact financier pour l'État et la Région.

Avis du CESER

Volet "Enseignement supérieur - Recherche - Innovation"

Le CESER prend acte de cette modification.

Le redéploiement des financements initialement dédiés à la Maison du Numérique va dans le sens d'une recommandation récurrente du CESER de porter attention à la nécessaire amélioration des conditions d'études et de vie sur tous les sites universitaires de la région. En l'occurrence, il s'agit d'abonder une opération de rénovation thermique du bâtiment principal du site de Sevenans, qui accueille à la fois des étudiants et des personnels administratifs de l'Université.

Volet "Culture Patrimoine"

Le CESER n'a pas de remarque à formuler sur ce volet.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.